

PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>

[Famille – Scolarité \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19805\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19805)

>

[Mariage \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N142\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N142)

>

[Mariage en France \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F930\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F930)

Fiche pratique

Mariage en France

Vérfié le 31 août 2021 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de la justice

Vous pouvez vous marier que vous soyez un couple de même sexe ou de sexe différent. Vous devez remplir certaines conditions et déposer un dossier en mairie.

Vous êtes célibataire ou divorcé

Vous êtes actuellement pacsé

Vous êtes déjà marié

Tout replier

Tout déplier

Quelles sont les conditions pour se marier ?

Où peut-on se marier ?

Quels sont les documents à réunir pour le dossier de mariage ?

Où déposer le dossier de mariage ?

Qui examine le dossier ?

Comment se fait la publication des bans ?



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F930>

Hôtel de Ville

5 chemin de Bellevue CS 80015

49610 Mûrs-Érigné

Qui fixe la date du mariage ?



Comment se déroule la célébration ?



Service-Public.fr

FAMILLE



Les 7 démarches à accomplir pour se marier

1



CHOISIR LA COMMUNE DU MARIAGE

En général, celle de la résidence de l'un ou des 2 futurs époux.
Ou bien celle de la résidence (y compris secondaire) d'un parent de l'un des futurs époux.

2



RETIRER UN DOSSIER DE MARIAGE EN MAIRIE

Dans la mairie du mariage.
Vérifiez d'abord si vous devez prendre rendez-vous.

3



DEMANDER UN ACTE DE NAISSANCE

Copie intégrale ou extrait avec filiation à demander :

- En ligne sur Service-Public.fr
- Par courrier auprès de la mairie de naissance

4



CHOISIR LES TÉMOINS

2 au moins, 4 au plus.
Tous les témoins doivent être majeurs.

5



DÉPOSER LE DOSSIER COMPLET EN MAIRIE

Avec au moins, pour chaque futur époux :

- Un acte de naissance (de moins de 3 mois)
 - Une pièce d'identité
 - Un justificatif de domicile

6



ALLER À L'AUDITION EN MAIRIE

L'officier d'état civil peut demander à vous rencontrer.
L'audition peut être individuelle ou à 2,
au choix de l'officier d'état civil.

7



CHOISIR LA DATE DU MARIAGE

Vous devez la fixer en accord avec la mairie.
Tenez compte de la publication obligatoire des bans
en mairie (commune du mariage et
communes des domiciles des futurs époux si besoin).
Cette publication dure 10 jours.

Les 7 démarches à accomplir pour se marier

[Voir la version texte](#)

Les 7 démarches à accomplir pour se marier

1/ Choisir la commune du mariage

En général, celle de la résidence de l'un ou des 2 futurs époux.

Ou bien celle de la résidence (y compris secondaire) d'un parent de l'un des futurs époux

2/ Retirer un dossier de mariage en mairie

Dans la mairie du futur mariage. Vérifiez d'abord si vous devez prendre rendez-vous.

3/ Demander un acte de naissance



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F930>
Hôtel de Ville
5 chemin de Bellevue CS 80015
49610 Mûrs-Érigné

Copie intégrale ou extrait avec filiation à demander :

4/ Choisir les témoins

2 au moins, 4 au plus. Tous les témoins doivent être majeurs.

5/ Déposer le dossier complet en mairie

Avec au moins, pour chaque futur époux :

6/ Aller à l'audition en mairie

L'officier d'état civil peut demander à vous rencontrer.

L'audition peut être individuelle ou à 2, au choix de l'officier d'état civil.

7/ Choisir la date du mariage

Vous devez la fixer en accord avec la mairie.

Tenez compte de la publication obligatoire des bans en mairie (commune du mariage et communes des domiciles des futurs époux si besoin).

Cette publication dure 10 jours.

- En ligne sur Service-Public.fr
- Par courrier auprès de la mairie de naissance
- Un acte de naissance (de moins de 3 mois)
- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile

Textes de référence

Services en ligne et formulaires

Questions ? Réponses !

La mairie peut-elle refuser un dossier de mariage ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F31474>)

Le maire est-il obligé de célébrer lui-même un mariage ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F31476>)

Peut-on se marier avec un membre de sa famille ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F802>)

Témoins d'un mariage : quelles sont les règles ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1248>)

Deux étrangers vivant à l'étranger peuvent-ils se marier en France ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2558>)

Dans quels pays peut-on se marier entre personnes de même sexe ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F31466>)

Mariage, Pacs ou concubinage (union libre) : quelles différences ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F14485>)

Changement de nom suite à un mariage : faut-il modifier la carte grise ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F34747>)

Et aussi



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F930>
Hôtel de Ville
5 chemin de Bellevue CS 80015
49610 Murs-Érigné

Changement d'état civil (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N31778>)

Papiers – Citoyenneté – Élections

Nom d'usage : utilisation du nom de sa femme ou de son mari (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F868>)

Papiers – Citoyenneté – Élections

Pour en savoir plus

Décision 13-50059 sur le mariage entre un Français et un marocain de même sexe [↗](#)

(https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/premiere_chambre_civile_568/dite_mariage_30975.html)

Cour de cassation

Délégation des fonctions d'état civil du maire pour la célébration des mariages [↗](#)

(<https://www.senat.fr/questions/base/1995/qSEQ950811901.html>)

Sénat

Célébration des mariages par un conseiller municipal [↗](#) (<https://www.senat.fr/questions/base/1999/qSEQ990314810.html>)

Sénat

Couples en Europe [↗](#) (<http://www.coupleseurope.eu/fr/home>)

Notaires d'Europe

©
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F930>
Hôtel de Ville
5 chemin de Bellevue CS 80015
49610 Mûrs-Érigné